



Plan Local d'Urbanisme

4.4 - Règlement graphique

secteur Champlong/Le Rocher/Sous Bauge/Cote Envers

1/2000

Arrêté par délibération du conseil municipal du : 23 juin 2022
Approuvé par délibération du conseil municipal du : 18 juillet 2023



LEGENDE

PRESCRIPTIONS LINEAIRES

- Implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Servitude de localisation des voies, ouvrages publics, installations d'intérêt général et espaces verts en zone U et AU
- Réseaux publics d'électricité
- Voies, chemins, transports public à conserver et à créer - Déviation à créer
- Voies, chemins, transports public à conserver et à créer - Voie cyclable

CONSTRUCTIONS AGRICOLES D'ELEVAGE

INFORMATIONS

- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (secteur affecté par le bruit)
- Zone tampon 30m réseaux d'électricité

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

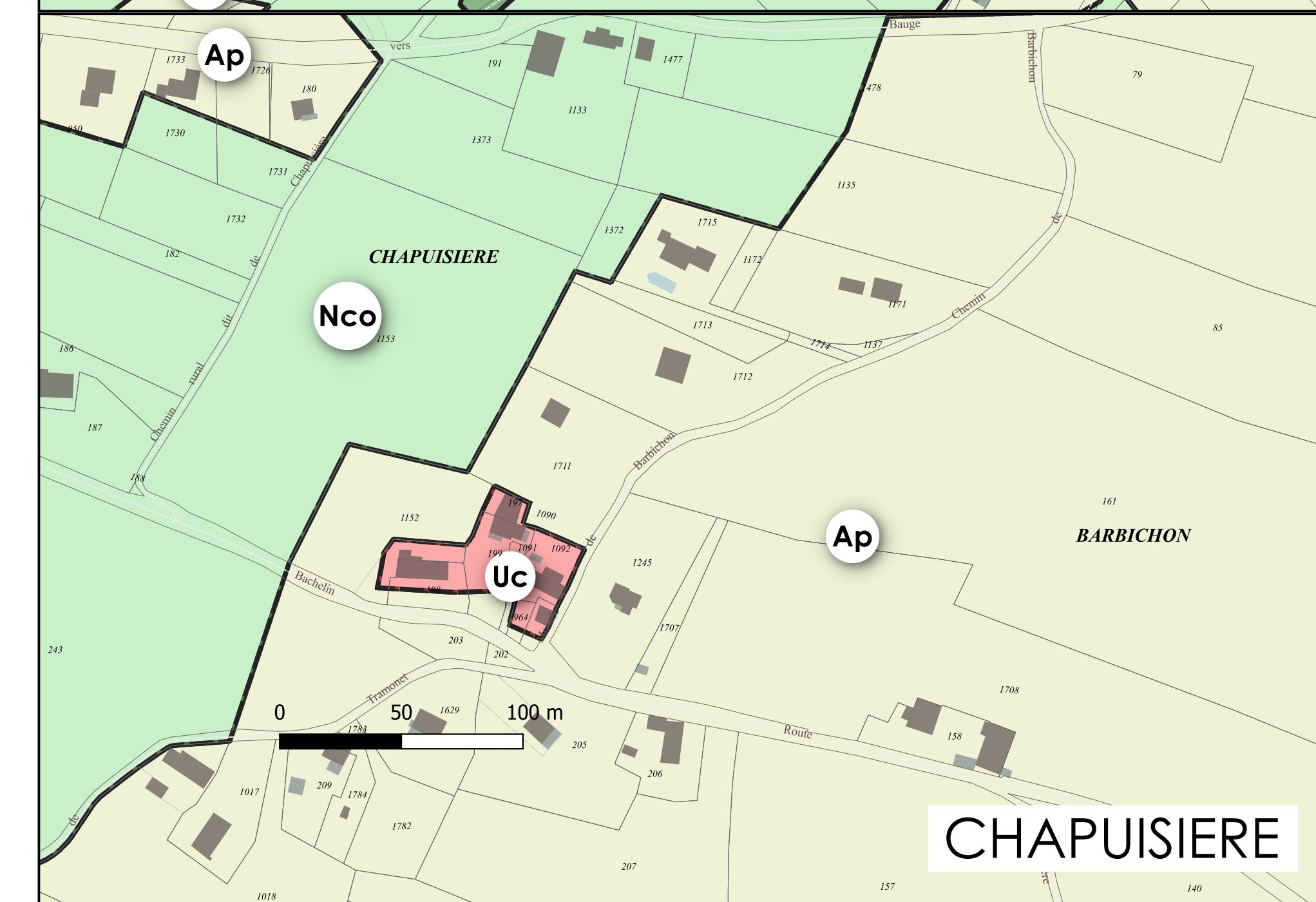

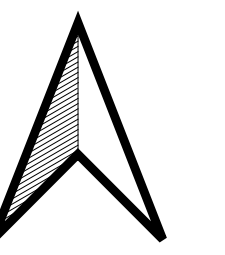
- Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- Emplacement réservé aux installations d'intérêt général - maison de retraite
- Emplacement réservé aux installations d'intérêt général - pôle médical
- Emplacement réservé aux installations d'intérêt général - projet ferroviaire Lyon Turin
- Emplacement réservé aux voies publiques - liaison douce
- Emplacement réservé aux voies publiques - sécurisation voirie
- Emplacement réservé aux voies publiques - voirie
- Mixité sociale et fonctionnelle en zones urbaines ou à urbaniser
- Orientation d'aménagement et de Programmation de projet (sans règlement)
- Orientation d'aménagement et de Programmation relative à l'habitat
- Orientations d'aménagement et de Programmation centralité et mobilité
- Périmètre bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- Intention de changement de destination des rez de chaussée commerciaux
- Zonage de risques d'inondation, secteur constructible
- Zonage de risques d'inondation, secteur inconstructible
- Limitations de la constructibilité pour des raisons environnementales, de risques, d'intérêt général
- Périmètre PIZ (document annexé au rapport de présentation)
- Périmètre de la servitude d'utilité publique Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) annexé au P.L.U.
- Zone humide inventoriée
- Réseaux publics d'électricité et bandes de 30m00 de part et d'autre

ZONES

- Zone d'urbanisation future habitat après modification ou révision du P.L.U.
- Zone agricole dédiée aux constructions agricoles
- Zone agricole de protection de captage des eaux
- Zone agricole de réserve de biodiversité
- Zone d'urbanisation future habitat
- Zone naturelle majoritairement forestière
- Zone de camping
- Zone de camping soumise aux risques naturels
- Zone naturelle de protection de captage des eaux
- Zone naturelle correspondant au corridor écologique
- Zone naturelle d'équipements ou installations publics
- Jardins et parcs
- Zone de loisirs
- Zone naturelle de réserve de biodiversité
- Secteur de taille et capacité limitée
- Zone urbanisée du centre bourg
- Zone urbanisée des hameaux
- Zone urbanisée d'extension de l'habitat
- Zone urbanisée d'extension de l'habitat peu dense
- Zone d'activité économique dominante commerciale
- Zone d'activité économique dominante artisanale et commerciale
- Zone d'activité économique dominante industrielle
- Zone urbanisée d'équipements publics et collectifs
- Zone urbanisée d'équipements publics et collectifs
- Zone urbanisée dédiée à l'hébergement touristique
- Zone agricole à préserver pour son potentiel agronomique et paysager
- Zone naturelle destinée à la production d'énergie renouvelable photovoltaïque



0 50 100 m

CHAPUSIERE

SOUS-BAUGE